

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2016

La séance est ouverte à 18 H 30.

Monsieur le Maire fait part de divers remerciements qu'il a reçus.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2016 est adopté à l'unanimité avec une demande de rectification de la part de M. BOUFHAL qui souhaite que le discours qu'il a prononcé en fin de séance soit annexé à ce procès-verbal.

L'ordre du jour de la présente réunion est adopté à l'unanimité.

Le Maire ou son représentant, dans le cadre de ses délégations et comme le prévoient les articles L 2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T., informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement des dossiers depuis le dernier Conseil Municipal du 26 septembre 2016 notamment dans le domaine des marchés publics.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un exemplaire du rapport d'activité 2015 du SMEDAR est à leur disposition pour information.

Le Conseil Municipal abordant l'ordre du jour :

- Procède au débat sur les orientations budgétaires 2017.
- Adopte les deux conventions constitutives d'un groupement de commandes entre diverses communes dans les domaines suivants :
 - 1°) – Pour les prestations de nettoyage des vitres des bâtiments communaux.
 - 2°) – Pour les prestations de maintenance pour les matériels d'incendie.
- Approuve la délibération du 10 octobre 2016 de la Métropole concernant les conditions financières et patrimoniales du transfert de la ZAE du Malaquis/La Hazaie situé sur la commune du Trait telles que définit dans celle-ci.
- Autorise l'inscription de feu PIETRE Raoul, « mort pour la France » le 22 août 1914 sur le monument aux morts de Grand-Couronne, commune de naissance,
- Fixe les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2017 concernant les concessions aux cimetières et columbarium.
- Autorise M. le Maire à signer un avenant ou une convention pour les trois objets ci-dessous :
 - 1°) – Convention de partenariat avec la Région Normandie pour l'année scolaire 2016/2017.
 - 2°) – Contrat SACEM qui détaille les nouvelles règles de tarification aux établissements de concerts, de spectacles, de théâtre et assimilé.
 - 3°) – Convention CARDERE pour la mise en place d'ateliers d'éducation à l'environnement pour l'année scolaire 2016/2017.
- D'avoir recours ponctuellement à trois personnes pour intervenir en qualité de vacataires pour les activités culturelles de la Ville : informatique/multimédia/anglais/allemand jumelage.
- Autorise M. le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

.../...

- Renouvèle le poste d'Ingénieur Principal à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2017 dans les conditions fixées par l'arrêté correspondant.
 - Autorise la gestion des astreintes telle qu'exposée dans la délibération s'y rapportant pour les filières autres que celle du Technique.
 - Vote une subvention de fonctionnement pour 2016 aux deux associations couronnaises suivantes : Comité des Fêtes des Essarts et l'U.C.A.E.
 - Fixe les trois tarifs suivant à compter du 1^{er} janvier 2017 :
 - 1°) – Animations de quartiers.
 - 2°) – Centre de Loisirs.
 - 3°) – Participation séjours Service Jeunesse.
- Alloue une subvention exceptionnelle aux deux clubs couronnais suivants :
- 1°) – Grand-Couronne Gymnique : pour participer aux frais inhérents au maintien d'une jeune au Pôle France de Gymnastique.
 - 2°) – Kick-Boxing de Grand-Couronne : pour l'organisation d'une compétition le 4 février prochain.
- Alloue une subvention pour l'association « version live 76 » pour sa participation à la soirée « aquagym concert live » de fin d'année du Centre Aquatique Alex Jany prévue le vendredi 16 décembre 2016.
 - Acquiert auprès de M. et Mme LEFEBVRE Xavier une parcelle bâtie représentant une superficie de 16 m², sur laquelle est édifié un garage ; Annule et remplace la délibération du 26 septembre 2016.
 - Autorise M. le Maire à signer les trois conventions suivantes avec l'Agence Régionale de l'Environnement de Normandie :
 - Les deux premières concerne la mise à disposition à titre gratuit de deux expositions : la première s'intitule « moins d'ordures pour les générations futurs » et la seconde, « nos poubelles débordent, compostons ».
 - La troisième est relative à la mise à disposition d'un salarié de l'A.R.E.N. à titre gracieux pour l'animation de deux ateliers sur l'éco consommation et le gaspillage le mercredi 23 novembre 2016.

Fin de séance, à 20 H.

Grand-Couronne, le 22 novembre 2016.

Le Maire,



Patrice DUPRAY.